

2. Province

	Membres du personnel de la GRC retraités	Veuves
Saskatchewan	262	30
Alberta	654	57
Colombie-Britannique	1256	187
Yukon	17	0
Territoires du Nord-Ouest	28	3
A l'extérieur du Canada	38	7

3. Il y a 175 orphelins dont le père ou la mère faisait partie du personnel de la GRC qui touchent une pension dont le montant s'élève à \$74.42 par mois, en moyenne.

[Traduction]

M. Harquail: Je demande, monsieur le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LES CRIS ET LES NASKAPIS DU QUÉBEC

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Pinard: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je m'excuse de vous interrompre, mais je demande le consentement unanime pour que le projet de loi soit renvoyé au comité plénier plutôt qu'au comité permanent. Nous voudrions que le projet de loi soit adopté, un seul orateur par parti pour toutes les étapes.

M. le Président: Y a-t-il consentement unanime?

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, vous vous souviendrez qu'hier le leader parlementaire du gouvernement m'en avait parlé. J'ai consulté également le chef Billy Diamond et d'autres représentants des Cris et des Naskapis. J'ai eu des entretiens officiels avec eux et ils m'ont envoyé une lettre dans laquelle ils affirment qu'ils espéraient d'abord que la question soit renvoyée à un comité permanent. Et c'est ce que j'ai proposé lors de la rencontre des leaders parlementaires. J'ai donc été étonné hier d'entendre le leader du gouvernement proposer de faire franchir toutes les étapes au projet et d'en faire tout l'examen ici même.

Monsieur le Président, compte tenu des circonstances et de notre longue et traditionnelle amitié pour les Cris et les Naskapis du Nouveau-Québec, nous sommes prêts à collaborer entièrement pour aider ce groupe important de notre population.

Convention de la baie James

Et, naturellement, nous avons accepté que la mesure franchise toutes les étapes aujourd'hui même.

M. Murphy: Je vous remercie, monsieur le Président. Je tiens simplement à signaler que notre groupe est prêt à appuyer la proposition du président du Conseil privé.

● (1250)

M. Pinard: Je remercie tous mes collègues à la Chambre d'avoir donné leur consentement unanime. Pour reprendre les propos du député, il est vrai que les Cris et les Naskapis auraient préféré que le projet de loi soit étudié au comité. Néanmoins, ils souhaitaient par-dessus tout qu'il franchisse l'étape de la troisième lecture au plus tard le 8 juin. Nous sommes justement le 8 et c'est pourquoi il nous fallait le consentement unanime. Chacun en est donc conscient.

L'hon. Jean-Luc Pepin (au nom du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) propose: Que le projet de loi C-46, concernant diverses dispositions de la Convention de la baie James et du Nord québécois et de la Convention du Nord-Est québécois relatives essentiellement à l'administration locale des Cris et des Naskapis et au régime des terres des catégories 1A et 1A-N soit lu pour la 2^e fois et, du consentement unanime, renvoyé au comité plénier.

M. Murphy: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. le Président: Le député de Churchill (M. Murphy) invoque le Règlement.

M. Murphy: Tout d'abord, monsieur le Président, je m'excuse auprès du ministre. Nous n'avons certes pas l'intention d'empêcher la tenue du débat; nous souhaitons nous y mettre tout de suite. Cependant, j'ai une question concernant les travaux de la Chambre. Le gouvernement compte-t-il toujours dès lundi à la première heure nous saisir du projet de loi C-34 tendant à modifier le Code canadien du travail?

M. Pinard: Monsieur le Président, je vois mal pourquoi le député tient à me poser cette question maintenant. J'y ai déjà répondu aujourd'hui. Nous voulons très sérieusement que la mesure touchant le Code canadien du travail soit adoptée au plus tôt. Est-ce à dire que le Nouveau parti démocratique reviendrait sur sa décision?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je voudrais, à l'instar de mon collègue, le leader parlementaire du gouvernement, remercier le leader parlementaire de l'opposition officielle, le critique de l'opposition, les députés de l'opposition officielle et mes collègues néo-démocrates d'avoir accepté de faire franchir aujourd'hui toutes les étapes à ce projet de loi. Selon moi, le fait que les trois partis en favorisent l'adoption et qu'ils l'appuient tous avec beaucoup d'enthousiasme prouve qu'ils sont capables de mettre tout sectarisme de côté.